

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Téléphone 30-19-21 Compte Chèque Postal : 30 1947 - T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1er janvier)	
tarifs, toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	147,00 F
Etranger	180,00 F
Etranger par avion	232,00 F
Annexe de la « <i>Propriété Industrielle</i> », seule	81,00 F
Changement d'adresse	3,00 F

INSERTIONS LEGALES

laligne, hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général	18,50 F
Gérances libres, locations gérances	19,00 F
Commerces (cessions, etc...)	28,00 F
Sociétés (statuts, convocations aux assemblées, avis financiers, etc.)	22,00 F

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Fête nationale (p. 1142).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 8.124 du 16 novembre 1984 désignant le Directeur Général du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales (p. 1142).

Ordonnance Souveraine n° 8.125 du 16 novembre 1984 accordant l'agrafe de Bronze desservices exceptionnels (p. 1143).

Ordonnances Souveraines n° 8.126 et n° 8.127 du 16 novembre 1984 accordant la Médaille d'Honneur (p. 1143/1144).

Ordonnance Souveraine n° 8.128 du 16 novembre 1984 accordant la Médaille du Travail (p. 1145).

Ordonnance Souveraine n° 8.129 du 18 novembre 1984 portant élévations, promotions et nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 1148).

Ordonnance Souveraine n° 8.130 du 18 novembre 1984 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 1150).

Ordonnance Souveraine n° 8.131 du 18 novembre 1984 portant promotions et nominations dans l'Ordre de Grimaldi (p. 1150).

Ordonnance Souveraine n° 8.132 du 18 novembre 1984 portant promotions et nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 1151).

Ordonnance Souveraine n° 8.133 du 18 novembre 1984 accordant la Médaille d'Honneur (p. 1152).

Ordonnance Souveraine n° 8.134 du 18 novembre 1984 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix Rouge Monégasque (p. 1153).

Ordonnance Souveraine n° 8.135 du 18 novembre 1984 décernant la Médaille de l'Éducation Physique et des Sports (p. 1154).

Ordonnance Souveraine n° 8.136 du 18 novembre 1984 accordant la Médaille du Travail (p. 1154).

DÉCISION SOUVERAINE

Décision Souveraine du 18 novembre 1984 conférant le titre de « Titulaire » du Grand Orgue de la Cathédrale (p. 1155).

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 84-658 du 16 novembre 1984 modifiant les tarifs de remboursement des actes d'analyses et d'examen de laboratoire (p. 1155).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique

Avis de recrutement n° 84-73 d'un métreur vérificateur au Service des Bâtiments Domaniaux (p. 1155).

Avis de recrutement n° 84-74 d'une sténodactylographe au Contrôle Général des Dépenses (p. 1156).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat

*Appartements cédés par l'Etat dans le secteur libre d'habitation (p. 1156).***MAIRIE***Avis de vacance d'emploi n° 84-65 (p. 1156).***INFORMATIONS (p. 1157)**

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 1160 à 1162)

MAISON SOUVERAINE*Fête nationale.*

Comme chaque année, lors de la Fête nationale, S.A.S. le Prince a personnellement remis, le 18 novembre, à chacun des récipiendaires, les distinctions honorifiques dans l'Ordre de Saint-Charles et de Grimaldi qu'il leur a décernées à cette occasion.

Au début de cette cérémonie qui s'est déroulée en présence de S.A.S. le Prince Albert, Prince Héritaire, LL.AA.SS. les Princesses Caroline et Stéphanie, S.A.S. la Princesse Antoinette, M. Stefano Casiraghi, et à laquelle assistaient les membres du Gouvernement, des membres du Corps diplomatique et de la Maison Souveraine, S.A.S. le Prince a prononcé l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

Il m'est donné chaque année, dans ce salon du Palais, le privilège et le plaisir de remettre les insignes de nos distinctions nationales qui viennent honorer et récompenser non seulement des longues carrières faites de dévouement et d'efforts, mais aussi témoigner ma profonde reconnaissance personnelle et exprimer celle de la Principauté qui se souvient.

Ce soir, donc à nouveau, je vais accomplir la même mission, le même geste, en vous remettant les insignes de Saint Charles et de Grimaldi qui diront à chacune et à chacun la gratitude profonde et sincère

d'avoir servi la Principauté, son Prince et les institutions de ce pays auquel vous avez prouvé votre dévouement et votre attachement.

Soyez-en remerciés et chaleureusement félicités ».

*
* *

A l'issue de la remise de décorations, les nouveaux récipiendaires, ainsi que leur conjoint, ont été invités à la réception qui suivit, offerte par S.A.S. le Prince aux Corps diplomatique et consulaire et aux hautes autorités et chefs de service de l'Administration.

*
* *

Le lendemain, 19 novembre, S.A.S. le Prince qui était accompagné de S.A.S. le Prince Héritaire Albert, de LL.AA.SS. les Princesses Caroline et Stéphanie, de S.A.S. la Princesse Antoinette et de M. Stefano Casiraghi, offrait un déjeuner au Palais Princier en l'honneur des hautes personnalités de la Principauté.

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 8.124 du 16 novembre 1984 désignant le Directeur Général du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre ordonnance n° 7.779 du 11 août 1983 fixant les attributions des Directeurs Généraux des Départements ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 octobre 1984 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Denis RAVERA, Secrétaire en Chef du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales, est désigné comme Directeur Général de ce Département.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.125 du 16 novembre 1984 accordant l'agrafe de Bronze des services exceptionnels.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 concernant la Médaille d'Honneur ;

Vu Notre ordonnance n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 et instituant une agrafe des services exceptionnels ;

Vu Notre ordonnance n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles 1er et 3 de Notre ordonnance n° 378 du 7 avril 1951 instituant une agrafe des services exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'agrafe de Bronze des services exceptionnels est accordée, pour acte de courage et de dévouement, à M. Jean-Paul DESPLAT, Agent de police.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.126 du 16 novembre 1984 accordant la Médaille d'Honneur.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 concernant la Médaille d'Honneur ;

Vu Notre ordonnance n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 et instituant une agrafe des services exceptionnels ;

Vu Notre ordonnance n° 647 du 13 novembre 1952 portant modification des articles 3 de l'ordonnance du 5 février 1894 et 1er de l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 ;

Vu Notre ordonnance n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles 1er et 3 de Notre ordonnance n° 378 du 7 avril 1951 instituant une agrafe des services exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER**

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Etienne HAECKLER, Maréchal des Logis-Chef à la Compagnie de Nos Carabiniers,
Pierre PEYROT, Brigadier-Chef de police,
Bernard WIECZOREK, Carabinier,
Gilbert AUSSET, } Agents de police
Jean LECLERCQ. }

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en argent est accordée à :

MM. Jean-Claude LEPAULMIER, Officier de police adjoint,
 Michel VIVIAN, Inspecteur principal de police,
 Jean-Claude BRUNO, Inspecteur de police,
 Christian GIORDANA, Brigadier-Chef de police,
 Antoine MARANGONI, Brigadier de police,
 Jean-Claude FABRES, } Carabiniers.
 Michel JOURNOUD, }
 Jean-Jacques ANDREU, }
 Roger BRANDINI, }
 Michel KLEIN, } Agents de police
 Claude ORSINI, }
 Laurent REBAUDENGO, }
 Julien RINAUDO, }
 Lucien VERCUCQUE, }
 Jean VIAL, }

ART. 3.

La Médaille d'Honneur de Bronze est accordée à :

MM. Claude CHAPUS, } Inspecteurs principaux de police
 Jean-Pierre COTTALORDA, }
 Max CEYSSAC, Officier de police adjoint,
 Jacques GILETTA, Brigadier à la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Gérard MONTGOBERT, } Brigadiers de police
 Joseph MORRA, }
 Yves FAIVRE, } Carabiniers.
 Michel PREVOST, }
 Gabriel GABRIELLI, } Agents de police
 Robert OTTO, }

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
 Le Ministre Plénipotentiaire
 Secrétaire d'Etat :
 J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.127 du 16 novembre 1984 accordant la Médaille d'Honneur.

RAINIER III
 PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 concernant la Médaille d'Honneur ;

Vu Notre ordonnance n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 et instituant une agrafe des services exceptionnels ;

Vu Notre ordonnance n° 647 du 13 novembre 1952 portant modification des articles 3 de l'ordonnance du 5 février 1894 et 1er de l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 ;

Vu Notre ordonnance n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles 1er et 3 de Notre ordonnance n° 378 du 7 avril 1951 instituant une agrafe des services exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

- Mlle Renée PUONS, Comptable principal à l'Office des Emissions de Timbres-Poste,
 M. Robert ARNALDI, Chef de section à l'Office Monégasque des Téléphones,
 Mme Thérèse PULISERPI, veuve GHIZZI, Directrice de l'Ecole d'élèves infirmières du Centre Hospitalier Princesse Grace,
 MM. Théophile DAMAR, Adjoint technique au Service Municipal des Fêtes,
 Marcel VATRICAN, Canotier principal au Service de la Marine,
 Marcel PELLERAN, ancien Chef de section des Douanes,
 Mme Louise CHAVIGNOIS, épouse SOLAMITO, ancien Chef de section à l'Office Monégasque des Téléphones,
 Mlle Aimée GASTAUD, ancien Agent d'exploitation principal à l'Office Monégasque des Téléphones,
 M. Arthur COURDESSE, ancien Agent technique à l'Office Monégasque des Téléphones.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

- Mme Marie-France BONHOMME, épouse GRIFFA, Surveillante des Services médicaux au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mlle Catherine CERRONE, Chef de bureau chargée des Services administratifs au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Mmes Pauline MEDECIN, épouse VRILLET, Employée de bureau principale à l'Office des Emissions de Timbres-Poste,
Marie-Thérèse DEVERINI, épouse MAGNANI, Archiviste au Secrétariat Général du Ministère d'Etat,
- M. Maurice RAVIOLO, Chef d'équipe au Service Municipal des Fêtes,
- Mme Thérèse DEFINO, épouse PASQUINO, Aide-soignante au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Raphaël BETTELLI, } Agents techniques à
Maurice GUGLIELMI, } l'Office Monégasque
des Téléphones,
Mario PASTOR, ancien Directeur du restaurant à l'Hôtel de Paris,
- Mme Ida ADAMO, épouse PIZZAMIGLIO, ancienne Secrétaire sténodactylographe à la Direction du Contentieux et des Etudes Législatives,
- M. Henri CARRERE, Agent des Postes et Télégraphes.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur de Bronze est accordée à :

- MM. Pierre BERNOU, Chef de section des Douanes,
Georges CLERICY, Brigadier à la Police Municipale,
- Mmes Mariette LEVASSEUR, } Surveillantes des
épouse GAMBA, } Services médicaux
au
Josette TOMATIS, } Centre Hospitalier
épouse GAUTHIER, } Princessé Grace
- Nicole MINAZZOLI, épouse LANTERI, Surveillante du Service maternité au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Marie MACCARIO, épouse ALIBERT, Attachée principale à l'Office des Emissions de Timbres-Poste,
- MM. Gilbert CERETTI, Dessinateur-projeteur principal au Service des Travaux Publics,
Rogert GRISOLET, Adjoint technique chargé des cuisines au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mme Christiane HEYRAUD, épouse OLIVIE, Aide-maternelle au groupe préscolaire des Carmes,

MM. Alfred GABETTI, Canotier-grutier au Service de la Marine,

Alain NOCETI, Agent technique à l'Office Monégasque des Téléphones,

Mmes Josette FABRE-ALZIARY, } Agents
épouse RENE, } d'exploitation à
Janine SOCCAL, } l'Office
épouse VELSCH, } Monégasque
des Téléphones,

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.128 du 16 novembre 1984 accordant la Médaille du Travail.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 254 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

- MM. Jean AGACCIO,
Maurice AGARLA,
Serge ALTARE,
Giancarlo ARIONE,
Marius BARBOTTI,
Vincent BASSO,
Sébastien BONSIGNORE,
Claude BOTTINELLI,
Jacques BOULLAND-GENET,

- MM. Hyacinthe BUONO,
René CABANAL,
Dominique CASANOVA,
Armand CHIARI,
Jacques COAT,
Alain DE ZARA,
René DOMBROT,
Jean FERRERO,
Ezio GANDOLFO,
Georges GINOCCHIO,
Florent GIORELLO,
Charles GIRARD,
Rouslan IONNIKOFF,
André LAPIERRE,
Guy LAVAGNA,
Marcel MENGUCCI,
André MOKIATOS,
Jean NORBIER,
Fernand PERAGLIONE,
Italo REBAUDO,
Gilbert ROFFINO,
Horace SANFILIPPO,
Robert SOBRA,
André SORIANO,
Emile STOPPA,
André TONELLI,
Charles VENTURI,
Henri VIALE,
Joseph VIALE,
André WOOLLEY,
Orlando ZAMPI,
Albert ZAPPELLINI.
- Mmes Eugénie BRESSIAND, épouse GIRARD,
Jeannette CALDERINI, épouse GUERZONI,
Théano DOLOGLOU, épouse KOUNOUDIS,
Thérèse LAY,
Marguerite LUZZO, épouse SCIOLLA,
Marie MANENT,
Renée PUJOS, épouse DELLA PUPPA,
Denise SEGGIARO, épouse GIORDANO,
Diane TITOFF, épouse DELAYE,
Madeleine TOLOSANO, épouse ALLEGRI,
Yvonne VEGLIO.
- Milles Mireille DOTTA,
Maryse MARTINI.

ART. 2.

La Médaille de Bronze est accordée à :

- MM. Guy ACCOMASSO,
Giancarlo AGGERI,
Paul AGRATI,
Louis ANASTASATOS,
Constantin ANASTASSIADIS,
Kimon ARDAVANIS,
Léon AUBERGIER,
Jean-Claude BAILLET,
André BALESTE,
Ange BENEDETTI,
Constant BENETTON,
Georges BERARD,
Larbi BERRIGHI,
Roger BINAZZI,
Jean BOTTON,
Joseph CABRERA,
Lucien CAFFINO,
Laurent CAMILLA,
Fernando CAPIELLO,
Christian CARPI,
Marcel CASELLES,
Jacques CASSIER,
Lucio CASSINI,
Jean-Jacques CASTAGNA,
Giovanni CASULLI RUGGERO,
Vincent CAVALLARO,
Pierre CHIABAUT,
André COHEN-SALMON,
Gérard COTTON,
Gilbert CRAVI,
Calogero D'ALESSANDRO,
Georges DAMIOT,
Serge DAUTREBANDE,
Lucien DAVIA,
Alain D'AYRAL de SERIGNAC,
Raymond DELERBA,
Jean-Louis DERY,
Jean-François DESCAMPS,
Jean DESTEFANIS,
Carmelo DI PERNA,
Jean-Louis DUNOYER,
Gérald FAURE,
Maurice FAURE,
Jacques FAUSSONE,
Nello FERRARINI,

MM. Louis FERRUA,
 Robert FRANCO,
 Jean-Baptiste GAGLIO,
 Gilbert GALLIS,
 Roger GENTY,
 Gilbert GIACOLETTO,
 Albert GIAUSSERAND,
 Jean-Pierre GIORDANO,
 Joseph GIUSIO,
 Jean GOLLINO,
 Jacques GRASSO,
 Ennio GUASCO,
 Ferdinand GUERZONI,
 Jacques JORIO,
 Joseph KLOSIN,
 Antonio LARIA,
 Jean-Pierre LAURERI,
 Georges LEONELLI,
 Alain LIMON,
 Paul LORENZETTI,
 Gaspare LUMIA,
 Eric MARANGONI,
 Marcello MARELLI,
 Victor MATEROZZI,
 Georges MAURIN,
 Louis MAYNARD,
 Robert MOLINARI,
 Giuseppe MOLINARO,
 Jacques MONOTTOLI,
 Maurice MORET,
 Henri MORETTA,
 Lorenzo MOSSUCCA,
 Constantin MULDER,
 André MUSSO,
 Gilbert ORSOLANO,
 Henri PAES,
 Jean-Baptiste PARIETTI,
 Jean PASTOR,
 Armand PELLERO,
 Antonio PERGOLESII,
 Jean-Paul PERRUQUETTI,
 Roland PIERRE,
 Basile PIGNON,
 Jacques PIZZIO,
 Gilbert POSSAMAI,
 Lucien PRIMAULT,
 Jean-Pierre RAVIOLO LANTERO,

MM. Pierre RAYNAUD,
 Bernard RIVIERE,
 Francis ROGGERO,
 Pierre ROLLAND,
 Henri ROSSI,
 Antoine RUIZ,
 Fernand SALTI,
 Elvio SAPPA,
 Gérard SCIANDRA,
 Jean TAVOULARIDES,
 Jean-Claude TEBEKA,
 Guy TESTA-PETITZEAU,
 Louis TORELLI,
 André TOZZI,
 Etienne TRUCCHI,
 Jean-Jacques VAGLIO,
 Alain VAJRA,
 Claude VALLET,
 Noël VALLAURI,
 Jean VERDINO,
 André VIALE,
 Robert VIALE,
 Jean VIGNONE,
 Jean-Louis VISCA,
 Livio VIVONE,
 Jean-Charles ZOLESIO,
 Roger ZUNINO.

Mmes Annie ABADIE, épouse GALLO,
 Christiane ALIPRENDI, épouse BRUNO,
 Teresa ARSI, épouse BENSIAI,
 Lydie BAJOLI, épouse BUYST,
 Anna BALOCCO, épouse CRESTO,
 Adrienne BARBANERA, épouse BOLDRINI,
 Renée BARBAULT,
 Marie-Jeanne BELLINI, épouse AMAR,
 Francine BELLONE, épouse RUMORI,
 Hélène BERTRAND, épouse BALDUCCHI,
 Michèle BEY, épouse CAPRANI,
 Marie-Françoise BILLET, épouse MARSAL,
 Eliane BLANES, épouse VIVINUS,
 Conception BORRAZ, épouse BERTOLA,
 Caroline BOTTIN, épouse MARCHI,
 Jeannette BREHU, épouse TORCOLO,
 Edith CAZEL, épouse VIAL,
 Josette CHAMPIGNY, épouse BURGIO,
 Odette CHARROT, épouse VAILATI,
 Anna CONFETTI, épouse RAYBAUD,

Mmes Anne-Marie DAVENET épouse AIELLO,
 Sonia DEGLI ESPOSTI, épouse TABONI,
 Nicole DUCLERC,
 Maria FECHINO, épouse FECCHINO,
 Josette FERRUA, épouse FRASCHILLA,
 Monique FLAMIN, épouse QUIBLIER,
 Josette GASTAUD,
 Antoinette GIBELLI, épouse CONTE,
 Annonciade GIORDANO,
 Catherine GONZALES,
 Rosaria GIULIANO, épouse DI ROSA,
 Dragica JUGOVIC, épouse GIORELLO,
 Josette KAHN,
 Hélène KEHAYAS, épouse GASTAUD,
 Huguette LACROIX, épouse PORASSO,
 Rose LANZO, épouse SERNIOTTI,
 Pierina MAGARA, épouse BISCARINI,
 Adrienne MINIONI,
 Anne-Marie NARDI,
 Inès PADILLA,
 Myrta PAPAGEORGIOU, épouse BERNARD,
 Mireille RAGAZZONI,
 Marie RAGNI,
 Arlette REBUFFEL, épouse RICHON,
 Amparo RODRIGUEZ,
 Andrée ROSSO, épouse ODASSO,
 Alice RUGGERI, épouse ACHIARDY,
 Maria SCIARRONE, épouse CAMILLA,
 Suzanne SIBRINA,
 Anne-Marie SIGAUD, épouse GARAC,
 Paola STAMMEGNA, épouse MURATORE,
 Georgette STARTARI, épouse CAYOL,
 Mireille TABACCHIERI, épouse GAGLIO,
 Angela TAIBI, épouse FLORIMO,
 Renée TIBERI, épouse BERALDO,
 Jeanine TIBERT, épouse VIGNALE.
 Gisèle UREEL, épouse BELLONE.
 Marcolina VANZAN, épouse BARBIERATO,
 Tosca VANUCCINI, épouse MARTINELLI.

Milles Valeria BERGAMINI,
 Lisette BERNABE,
 Marie-Thérèse CECCHI,
 Francine ERNANDEZ,
 Yvette HURTAULT,
 Yvonne LILLE.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
 J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.129 du 18 novembre 1984 portant élévation, promotions et nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

RAINIER III
 PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 15 mars 1858 portant création de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée par l'ordonnance du 16 janvier 1863 ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu Notre ordonnance n° 826 du 2 novembre 1953 portant modification de l'article 5, paragraphe 2, de l'ordonnance du 16 janvier 1863, relative à l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu Notre ordonnance n° 3.716 du 23 décembre 1966 modifiant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Sont élevés à la dignité de GRAND-OFFICIER de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Jean-Charles MARQUET, Président du Conseil de la Couronne ;

Louis PICHAT, Président honoraire du Tribunal Suprême, Conseiller d'Etat ;

Désiré ARNAUD, Président de la Commission Supérieures des Comptes ;

Raoul COMBALDIEU, Premier Président de la Cour de Révision judiciaire.

ART. 2.

Sont promus dans l'Ordre de Saint-Charles :

— Au grade de COMMANDEUR :

MM. Charles BERNASCONI, Conseiller de la Couronne ;
Jean-Louis MEDECIN, Maire de Monaco ;
Max BROUSSE, Conseiller National, ancien Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires diverses ;
Pierre MARCILHACY, Membre du Comité Supérieur d'Etudes juridiques.

— Au grade d'OFFICIER :

MM. Georges GRINDA, Contrôleur général des dépenses ;
Jean-Philippe HUERTAS, Président du Tribunal de Première Instance ;
Pierre BESSE, Vice-Président du Conseil Economique provisoire ;
Michel CHIAPPORI, Architecte Conservateur de Notre Palais ;
Henri BRONNE, Membre du Conseil Economique provisoire ;
Jean-Louis MARCHISIO, Médecin Chef du Service de pneumologie du Centre Hospitalier Princesse Grace ;
Marcel KROENLEIN, Directeur du Jardin Exotique et des Grottes ;
Stéphane VILAREM, ancien Archiviste-adjoint des Archives de Notre Palais ;
André BATTAGLIA, Régisseur de Notre Palais ;
Georges DETAILLE, ancien Administrateur de société ;
Joseph PASTORELLO, membre du bureau de l'Amicale des Retraités Monégasque.

ART. 3.

S. Exc. Mgr Charles BRAND, ancien Archevêque de Monaco, est élevé au grade de COMMANDEUR de l'Ordre de Saint-Charles.

ART. 4.

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

— OFFICIERS :

M. Robert BACONNIER, Chef de Service du Contentieux à la Direction Générale des Impôts du Ministère français de l'Economie et des Finances, ancien Membre de la Délégation française à la Commission consultative mixte franco-monégasque ;

M. le Colonel Jean-Paul SOUTIRAS, Commandant supérieur de la Force publique.

— CHEVALIERS :

M. Bernard FAUTRIER, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales,

Mme Ariane PICCO, épouse MARGOSSIAN, Procureur général ;

MM. René RAIMONDO, Adjoint au Maire, Délégué aux Fêtes ;

Robert BELLET, Directeur adjoint des Services Fiscaux ;

Guy GRINDA, ancien Directeur technique et de la Production de l'Opéra de Monte-Carlo ;

Jacques CASTELLINI, Membre du Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables ;

Albert DORATO, Commissaire divisionnaire de police, Chef du Bureau Central National Interpol Monaco ;

Charles DUVIGNAC, ancien Professeur d'Education physique et sportive dans les établissements scolaires ;

Jean-Claude BEYNET, Contrôleur divisionnaire des Douanes ;

Hubert HARDEN, Chef du Service gynécologie-obstétrique du Centre Hospitalier Princesse Grace ;

Robert SCARLOT, Médecin-adjoint au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Mlle Marie-Thérèse ROMAGNAN, Chargée d'enseignement au Lycée Albert 1er ;

MM. Victor MICOULAUD, ancien Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers ;

Arthur FASSIAUX, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Pierre ROBILLARD, Chef de la Division des Travaux Publics au Service des Travaux Publics ;

Roland AUDOLI, Officier en chef au Service de la Marine ;

Mme Ruth TANDHEIM, veuve CASTELLINI, Chef de bureau principal à l'Office des Emissions de Timbres-Poste ;

M. Robert POYET, Chef de la Police Municipale ;

M. Dominique OLIVIERO, Inspecteur divisionnaire honoraire de police ;

Mme Maria PALMIERI, épouse DESCHAMPS, Secrétaire générale de l'Union des Femmes Monégasques.

ART. 5.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.130 du 18 novembre 1984 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 15 mars 1858 portant création de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée par l'ordonnance du 16 janvier 1863 ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu Notre ordonnance n° 826 du 2 novembre 1953 portant modification de l'article 5, paragraphe 2, de l'ordonnance du 16 janvier 1863, relative à l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu Notre ordonnance n° 3.716 du 23 décembre 1966 modifiant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

— OFFICIER :

M. Paul VERDIER, ancien Recteur de l'Académie de Nice.

— CHEVALIERS :

M. Albert LO VERDE, Directeur de l'Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce des Alpes-Maritimes ;

MM. Jacques SEYDOUX de CLAUSONNE, Président du Groupement syndical des banques ;
Philippe PELLERIN, Directeur des banques et des établissements financiers de la Banque de France ;
Jacques TAJAN, Commissaire-priseur ;
Pierre CATTALANO, Chargé des Relations publiques de la Société des Bains de Mer ;
Jacques LANTERI, Décorateur ;
Czeslaw SLANIA, Artiste-graveur ;
François ROUGAIGNON, Président délégué d'un laboratoire pharmaceutique ;
Charles MANNI, Président et Administrateur délégué de sociétés.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.131 du 18 novembre 1984 portant promotions et nominations dans l'Ordre de Grimaldi.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre ordonnance n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre de Grimaldi, modifiée par Nos ordonnances n° 2.283 du 19 juillet 1960 et n° 3.718 du 23 décembre 1966 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Sont promus dans l'Ordre de Grimaldi :

— Au grade de COMMANDEUR :

M. Emmanuel GILSON DE ROUVREUX, Notre Consul général à Bruxelles ;

MM. Michel PASQUIN, Notre Consul général à Montréal ;
Jean BRUNSCHVING, Notre Consul général à Genève.

— Au grade d'OFFICIER :

MM. Paul JOURDAN, Notre Consul à Marseille ;
Silvio DA COSTA E SILVA, Notre Consul à Sao Paulo ;
Nicola di CAGNO, Notre Consul à Bari.

ART. 2.

M. André-Jean HEFTI, Notre Consul à Las Palmas est nommé OFFICIER de l'Ordre de Grimaldi.

ART. 3.

Sont nommés CHEVALIER de l'Ordre de Grimaldi :

MM. Robert RECKINGER, Notre Consul général à Luxembourg ;
Zammit CUTAJAR, Notre Consul général à La Valette ;
André PORTA, Notre Vice-Consul à Ostende ;
Gustave MAURICE, Cadre dirigeant de Société ;
Gianfranco GARDEL, Géomètre.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Grimaldi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.132 du 18 novembre 1984 portant promotions et nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre ordonnance du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

Sont promus dans l'Ordre du Mérite Culturel :

— COMMANDEUR :

M. Fernand BERTRAND, Directeur honoraire de l'Académie de Musique Rainier III.

— OFFICIERS :

M. Aurel CASTELLINI, Professeur certifié d'anglais au Lycée Albert 1er ;
Mlles Françoise PIERRAT, Pianiste ;
Simone PIERRAT, Violoncelliste ;
M. Lucien SCETTINI, Membre du Studio de Monaco.

ART. 2.

Sont nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

— COMMANDEURS :

MM. André ROUSSIN de l'Académie française, Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre ;
Michel TOURNIER de l'Académie Goncourt, Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre ;
John WILSON dit Anthony BURGESS, Ecrivain.

— OFFICIER :

M. Etienne DALMASSO, Délégué général de la Cité Internationale Universitaire de Paris.

— CHEVALIERS :

Mmes Jacqueline LOCCHI, épouse BERTI, Censeur du Lycée Albert 1er ;
Annette BORDEAU, Secrétaire général du Musée National ;
Jeanine KROENLEIN, Bibliothécaire à la Bibliothèque Louis Notari.
M. Jean PELACCHI, Directeur du Collège des Franciscains ;

MM. Jean-Baptiste DEL PESCHIO, Professeur certifié de Lettres au Lycée Albert 1er ;
Raymond AVIAS, Professeur de saxophone à l'Académie de Musique Rainier III ;

Mario BATTISTI,	} Artistes-musiciens à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo
Lucien BRENGOLA,	
Robert DUNOYER,	

Philippe CALLIES, Membre de l'Association des Parents d'Elèves de l'Institution Saint-Maur ;

Mlle Paule DRUILHE,	} Membres du Comité de rédaction des Annales Monégasques
MM. Georges FAVRE,	
Claude PASSET,	
Jean-Baptiste ROBERT,	

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.133 du 18 novembre 1984 accordant la Médaille d'Honneur.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 concernant la Médaille d'Honneur ;

Vu Notre ordonnance n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 et instituant une agrafe des services exceptionnels ;

Vu Notre ordonnance n° 647 du 13 novembre 1952 portant modification des articles 3 de l'ordonnance du 5 février 1894 et 1er de l'ordonnance souveraine du 20 avril 1925 ;

Vu Notre ordonnance n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles 1er et 3 de Notre ordonnance n° 378 du 7 avril 1951 instituant une agrafe des services exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Laurent BOUSQUET, Employé au Palais Princier,
Jean BERTOLINO, ancien Employé au Palais Princier.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

Mme Marie-Thérèse THOMASSIAN,	} Employés au Palais Princier
épouse ZEGHDAR,	
MM. Alfred BRUGIER,	}
Michel SUDA,	

ART. 3.

La Médaille d'Honneur de Bronze est accordée à :

M. Bruno PIZZIO, Valet de Pied à Notre Service,	
Mme Anne-Marie UGHETTO,	}
épouse PIZZIO, Femme de chambre à Notre Service,	
Mlle Cécile SCOTTO,	} Employés au Palais Princier
Mme Olga TRIFILIO,	
épouse HVALA,	
Mlles Maryse SUPERTINO, Séraphine SORIA,	

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.134 du 18 novembre 1984 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre ordonnance n° 294 du 16 octobre 1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

M. le Docteur Ali FOURATI, Vice-Président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Président du Croissant Rouge tunisien,

Mmes Thérèse SCIANDRA, épouse DULBECCO, Secouriste,

Nidia MORENI, épouse VAINI, Collaboratrice à la section « Cap Fleuri ».

ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

MM. Alain LEJEUNE, Vice-Président de la Croix-Rouge de Belgique,

Carlos DE MONTOLIU Y CARRASCO, Vice-Président de la Croix-Rouge espagnole,

Mme Roxane NOAT-NOTARI, Membre du Conseil d'Administration de la Croix-Rouge Monégasque,

MM. le Docteur Alain CONARD, Secouriste-réanimateur,

Roger ORECCHIA, Expert-Comptable,

Mme Henriette AUGAY, épouse CASTELLANA, Infirmière,

MM. Serge DERVIEUX,
Michel GALUY,
Carmine LETTIERI,
Georges TROSELLO, } Secouristes,

Mmes Pierrette BOSIO,
épouse BARBERA, }

Mmes Colombe VIGLIANI, veuve ANSELMI,
Maria ROGEAU, veuve LEMIERE,
Andrée DUCLOT, veuve LUSSIER,
Livia TOMINI, épouse TURNSEK. } Collaboratrices à la Section « Ouvroir »

ART. 3.

La Médaille de Bronze de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

MM. Henri ANDRES, Directeur départemental du secourisme de la Croix-Rouge française, le Docteur Massimo BARRA, Inspecteur national des volontaires du secours à la Croix-Rouge italienne, Président de la Commission du Développement de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge,

Mlle Liliane HENRI, Infirmière,

Mme Emilia MELCHIORI, épouse CASACCHIA, Secouriste et conductrice,

Mlle Mabel ROGGY, Secouriste,

MM. Roland QUIRIET, Lieutenant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers;

Jean-Michel CASTERMAN,

Bernard COUVREUR,

Joachim GILLIA,

Jean-Louis REY, } Carabiniers } Secouristes Militaires

Claude ROUX,

Denis RAFANIELLO, } Sapeurs-Pompiers

Mmes Suzanne BERGONZI, veuve DEBATTY,

Anne LUSSO,

veuve HACKER,

Olga FERRERO,

veuve ROSATI, } Collaboratrices à la Section « Ouvroir »

Mlle Jacqueline DES COURTIS }

Mmes Mireille BRULE, épouse AMBROSI, Collaboratrice au Centre d'Assistance hospitalière,

Odette AUBRY,

épouse FRANKEL,

Jeanne MONTACQ,

veuve CALLENS, } Collaboratrices au Service d'Assistance de la Résidence du Cap Fleuri

Mlle Suzanne TEISSEIRE, }

MM. François de MONSEIGNAT,
Jean-François BRYCH,
Marius TESTA,
Maurice TESTA,
Mme Hélène DUCLOS, épouse BASNONVILLE.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.135 du 18 novembre 1984 décernant la Médaille de l'Education Physique et des Sports.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.333 du 20 août 1939 instituant une Médaille de l'Education Physique et des Sports ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La Médaille en Argent de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

- M. Jean BOERI, Président de la section football et Trésorier général de l'Association Sportive de Monaco ;
- Mme Yvette BERTI, épouse LAMBIN DE COMBREMONT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'Association Sportive de Monaco ;
- MM. Georges ROBIN, Président honoraire de la Carabine de Monaco ;
Robert GRUTER, Professeur adjoint d'éducation physique et sportive au Lycée Albert Ier ;

Mlle Jacqueline FISSORE, ancienne Secrétaire sténodactylographe à la Direction de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports ;
M. Joseph BAJOLI, Membre de l'Union cycliste de Monaco.

ART. 2.

La Médaille de Bronze de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

- MM. Jean-Pierre PICARD, Secrétaire général de l'Association Sportive de Monaco ;
Louis ALLAVENA, Dirigeant à l'Association Sportive de Monaco, section football ;
René CALCAGNO, Dirigeant à l'Association Sportive de Monaco, section athlétisme ;
Christian CANAVESIO, entraîneur à la section natation de l'Association Sportive de Monaco ;
Pierre PROFETA, entraîneur à la section rugby de l'Association Sportive de Monaco.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat :
J. REYMOND.

Ordonnance Souveraine n° 8.136 du 18 novembre 1984 accordant la Médaille du Travail.

RAINIER III
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 254 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :
Mme Honorine LITTARDI, veuve REBAUDO,
Femme de chambre à Notre Service privé ;

Mlle Victoria SUAREZ, Femme de chambre à Notre Service ;
 MM. René PASTORI,
 Marcel BERNIGAUD,
 Maurice FERRIE, } Employés
 au
 Palais Princier

ART. 2.

La Médaille du Travail de Bronze est accordée à :

M. Claude ROSSO, Valet à Notre Service privé ;
 Mmes Marie-Thérèse LOLLIVIER,
 épouse RULFI,
 Mireille DOMPE,
 épouse SILVESTRI, } Employés
 au
 Palais Princier
 M. Yves MURATORE.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

RAINIER.

Par le Prince,
 Le Ministre Plénipotentiaire
 Secrétaire d'Etat :
 J. REYMOND.

DECISION SOUVERAINE

Par Décision Souveraine en date du 18 novembre 1984, S.A.S. le Prince a conféré le titre de « Titulaire du Grand Orgue de la Cathédrale » à M. René SAORGIN.

La durée de ses fonctions est fixée à cinq années à compter du 1er novembre 1984.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 84-658 du 16 novembre 1984 modifiant les tarifs de remboursement des actes d'analyses et d'examens de laboratoire.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
 Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances souveraines d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, susvisée, modifiée par les ordonnances souveraines n° 390 du 13 avril 1951, n° 928 du 27 février 1954, n° 992 du 24 juillet 1954, n° 1.844 et n° 1.847 du 7 août 1958, n° 2.543 du 9 juin 1961, n° 2.951 du 22 janvier 1963, n° 3.265 du 24 décembre 1964, n° 3.520 du 26 mars 1966 et n° 4.200 du 10 janvier 1969 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés, en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée par les ordonnances souveraines n° 5.087 du 30 janvier 1973, n° 5.952 du 9 décembre 1976, n° 7.314 du 8 mars 1982, n° 7.609 du 14 février 1983, n° 7.645 du 23 mars 1983 et n° 7.763 du 1er août 1983 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 81-23 du 3 février 1981 relatif à la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire ;

Vu l'arrêté ministériel n° 82-707 du 27 décembre 1982 fixant le montant des prestations en nature dues par la Caisse de Compensation des Services Sociaux, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 14 novembre 1984 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'article premier - paragraphe A - 1°) de l'arrêté ministériel n° 82-707 du 27 décembre 1982, susvisé, sont modifiées comme suit :

	F.
« K (Prélèvement effectué par un biologiste médecin)	11,65
« KB (Prélèvement effectué par un biologiste non médecin)	11,65
« AMI (Prélèvement effectué par un auxiliaire de laboratoire infirmier)	12,70
« SFI (Prélèvement effectué par une sage-femme)	12,70
« Majoration pour prélèvement effectué par le biologiste au domicile du malade	11,00

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Le Ministre d'Etat :
 J. HERLY.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Direction de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 84-73 d'un métreur-vérificateur au Service des Bâtiments Domaniaux.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un métreur-vérificateur au Service des Bâtiments Domaniaux.

La durée de l'engagement sera d'une année, éventuellement renouvelable, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices extrêmes majorés 372-463, auxquels correspond une rémunération mensuelle nette respectivement de 9.500 F et de 11.900 F environ.

Les candidats devront :

- être âgés de 35 ans au moins à la date de publication du présent avis au « Journal de Monaco » ;
- être titulaires d'un diplôme de Mètreur-vérificateur ou justifier d'un niveau d'études correspondant à celui sanctionné par ce diplôme ;
- posséder de sérieuses références justifiant une expérience professionnelle approfondie d'estimations d'ouvrages, d'établissements de mètres et de vérifications de devis et de mémoires de travaux de tous corps d'état du bâtiment.

Les candidats devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - B.P. n° 522 - M.C. 98015 Monaco Cedex, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre ;
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie ;
- un extrait de l'acte de naissance ou une fiche individuelle d'état civil ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- une copie certifiée conforme des diplômes et références présentés ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Le candidat retenu sera celui présentant les titres et références les plus élevés, sous réserve de la priorité légale d'emploi accordée aux candidats de nationalité monégasque.

Au cas où l'application des dispositions de l'alinéa précédent ne permettrait pas de départager deux candidats ou plus, il sera procédé à un concours sur épreuves dont la date et les modalités seront communiquées aux intéressés en temps utile.

Avis de recrutement n° 84-74 d'une sténodactylographe au Contrôle Générale des Dépenses.

La Direction de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une sténodactylographe au Contrôle Général des Dépenses.

L'engagement expirera le 15 septembre 1985. Il pourra, le cas échéant, être prorogé pour une durée à déterminer. Les trois premiers mois constitueront une période d'essai.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majeurs extrêmes 228-282, auxquels correspond une rémunération mensuelle nette respectivement de 5.800 F et de 7.200 F environ.

Les candidates à cet emploi devront :

- être titulaires d'un diplôme correspondant à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou justifier d'un niveau de formation équivalent ;
- présenter de sérieuses références en matière de dactylographie et de sténographie.

Le recrutement s'effectuera sur concours. Celui-ci, dont la date sera fixée ultérieurement, comportera les épreuves suivantes notées sur 20 points :

- une dictée (coefficient 2) ;

- deux épreuves de dactylographie :
une copie d'un texte administratif (coefficient 1) ;
une mise au net (coefficient 1) ;
- une épreuve de sténographie (coefficient 1).

Un minimum de 60 points est requis pour être admise à l'emploi.

Les candidates devront adresser à la Direction de la Fonction Publique - B.P. n° 522 - M.C. 98015 Monaco Cedex, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre ;
- une fiche de renseignements (à retirer à la Direction de la Fonction Publique) dûment remplie ;
- un extrait de l'acte de naissance ou une fiche individuelle d'état civil ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- une copie certifiée conforme des diplômes et références présentés ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Conformément à la législation en vigueur, la priorité d'emploi sera réservée aux candidates de nationalité monégasque.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Direction de l'Habitat

Appartements cédés par l'Etat.

Un certain nombre d'appartements du secteur libre de types F2, F3 et F4 vont être cédés par l'Etat.

Les candidats de nationalité monégasque sont invités à se renseigner auprès de la Direction de l'Habitat avant le 30 novembre.

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 84-65

Le Secrétaire général, Directeur du personnel des Services Communaux, fait connaître qu'un emploi temporaire de gardienne de chalet de nécessité est vacant au Service Municipal d'Hygiène.

Les candidates à cet emploi devront adresser, dans les cinq jours de cette publication, au Secrétariat Général de la Mairie, leur dossier de candidature qui comprendra les pièces ci-après énumérées :

- une demande sur timbre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- un certificat de bonnes vie et mœurs,

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidates possédant la nationalité monégasque.

INFORMATIONS

FÊTE NATIONALE

Une fois encore, et de tout cœur, la grande famille monégasque et les résidents étrangers pour qui Monaco est véritablement leur seconde patrie, ont témoigné de leur attachement profond à la Dynastie en participant, avec enthousiasme, aux nombreuses manifestations de la Fête Nationale.

Vendredi 16 novembre

La première manifestation officielle de la Fête Nationale a été, cette année, la remise de Médailles du Travail (bronze et argent), au Palais du Gouvernement, par S.E. M. Jean Herly, Ministre d'Etat, entouré de MM. Bernard Fautrier, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales ; Marc Lanzerini, Secrétaire Général du Ministère d'Etat et son Adjoint, M. Alain Sangiorgio.

Cette cérémonie a débuté à 9 heures 30.

A 15 heures, S.E. M. le Ministre d'Etat, entouré de MM. Michel Eon, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; Marc Lanzerini et Alain Sangiorgio, a procédé à la remise de Médailles d'Honneur (bronze, argent et vermeil).

Samedi 17 novembre

S.A.S. le Prince Héritaire Albert, Président de la Croix Rouge Monégasque, et S.A.S. la Princesse Stéphanie, se rendent à 10 heures, au siège de cet organisme, boulevard de Suisse, à Monte-Carlo. Ils distribuent des colis de friandises et d'aliments divers aux personnes du 3ème âge bénéficiant de l'aide de l'Office d'Assistance Sociale et inscrites sur les listes de la Croix Rouge Monégasque. Cette action généreuse, accomplie au Nom de S.A.S. le Prince, s'étend aux communes voisines de Beausoleil, Cap-d'Ail, La Turbie, Roquebrune-Cap-Martin et Peille.

Les pensionnaires de la Fondation Hector Otto et de la Résidence du Cap Fleuri reçoivent, de leur côté, des cadeaux offerts par la Municipalité qui accueille, à deux reprises, dans l'après-midi, les jeunes de 3 à 12 ans, pour des séances récréatives, Salle des Variétés.

Dimanche 18 novembre

En cette veille de Fête Nationale, dans le Salon Bleu du Palais Princier, S.A.S. le Prince, entouré des membres de Sa Famille, procède, à 17 heures, à une remise de décorations dans les Ordres Nationaux de Saint-Charles et de Grimaldi.

Auparavant, d'autres remises de décorations avaient marqué cette journée du 18 novembre.

S.A.S. le Prince Héritaire, Président de la Croix Rouge Monégasque, recevait, en fin de matinée, au Palais Princier, les personnes décorées de la Médaille de la Reconnaissance de la C.R.M. (bronze, argent ou vermeil) et leur remettait leurs insignes.

Il se rendait, à 15 h 30, au siège de la Croix Rouge Monégasque pour remettre à près de 80 *donneurs* la Médaille (bronze, argent ou vermeil) du Mérite National du Sang.

Entre temps, S.A.S. le Prince Héritaire et S.A.S. la Princesse Stéphanie avaient été accueillis, au Foyer Rainier III, par les Aînés de la Famille Monégasque et leur distribuaient, au nom de S.A.S. le Prince, des friandises et des cadeaux.

Par ailleurs, des séances récréatives étaient offertes par la Municipalité, aux pensionnaires de la Fondation Hector Otto et de la Résidence du Cap Fleuri.

Au jour tombant, le temps - jusque là maussade - est devenu franchement mauvais. Une première averse au moment même où la Principauté, tout entière, de Monaco-Ville à Monte-Carlo en passant par le Port et les Moneghetti à Fontvieille, s'illuminait aux couleurs monégasques. Une accalmie... laissait espérer le retour au beau temps... mais, hélas ! la pluie, drue, implacable, reprenait de plus belle... et pourtant, miracle de la ténacité et du savoir faire de la firme Vittorino Benassi, de Bologne, lauréate, on s'en souvient, du dernier Festival de Feux d'Artifice de Monte-Carlo, l'un des plus beaux spectacles pyrotechniques qu'il soit possible d'imaginer se déployait, en gerbes étincelantes, en bouquets somptueux, jusqu'au *final* de l'embrasement, toujours si féérique, de l'avenue de la Porte Neuve et des remparts de Monaco-Ville.

A l'issue du feu d'artifice, séance gratuite, au cinéma Le Sporting et spectacle de variétés - entrée également gratuite - au grand auditorium Rainier III du C.C.A.M.

Lundi 19 novembre

Fête du Bienheureux Rainier d'Arezzo, Céléste Patron de S.A.S. le Prince, Fête Nationale de la Principauté.

La pluie, toujours la pluie...

A 9 h 00, au Ministère d'Etat, remise de distinctions honorifiques (Ordre du Mérite Culturel, Médaille de l'Education Physique et des Sports) par S.E. M. le Ministre d'Etat, assisté de M. Marc Lanzerini, Secrétaire général du Ministère d'Etat et de M. Alain Sangiorgio, son Adjoint.

A 10 heures, à la Cathédrale,

Messe d'actions de grâce, présidée par S. Exc. Mgr Charles Brand, Evêque concordataire de Strasbourg, ancien Archevêque de Monaco et concélébrée par S. Exc. Mgr Gilles Barthe, Administrateur Apostolique du Diocèse de Monaco, et tous les prêtres du Diocèse, en présence de S.A.S. le Prince, de S.A.S. le Prince Héritaire Albert, de LL.AA.SS. les Princesses Caroline et Stéphanie, de S.A.S. la Princesse Antoinette et de M. Stefano Casiraghi.

Salués, à Leur arrivée, par un peloton de Carabiniers et sa fanfare, et accueillis, sur le parvis de la Cathédrale, par S. Exc. Mgr Gilles Barthe, S.A.S. le Prince et les membres de Sa Famille, suivis de Mme Virginia Gallico, Dame d'Honneur, de M. Francesco Longanesi Cattani, Aide de Camp de S.A.S. le Prince et du Marquis Livio Ruffo di Scaletta, Gentilhomme de la Maison prennent place dans le chœur.

Le programme musical qui prélude, au grand orgue, avec les notes, rayonnantes de joie, d'une triple fugue de Jean-Sébastien Bach, va se poursuivre avec les plus somptueux passages de la « *Spatzenmesse* » de Mozart, interprétée par une formation de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo et la Maîtrise de la Cathédrale, sous la direction de Philippe Debat, Maître de Chapelle.

Après la lecture de l'Evangile, S. Exc. Mgr Charles Brand prononce son homélie :

« Monseigneur,

« Je ressens vivement la joie de pouvoir présider encore en cette Cathédrale et avec mon frère dans l'Episcopat Mgr Barthe, l'Eucharistie de la Fête Nationale de cette année, de pouvoir mar-

quer ainsi que la prise en charge d'un autre Diocèse ne signifie nullement la fin de mon respectueux attachement à Votre Altesse, à la Famille Princière et à toute la Principauté.

« La messe est l'action de grâces plénière rendue au Père par le Fils et son Eglise pour ces biens suprêmes que sont l'amitié restaurée entre Dieu et les hommes et le don de la vie heureuse au-delà de la mort, qui en découle.

« Elle est aussi action de grâces pour tous les biens de cette terre.

« En considérant à nouveau les chances dont la Principauté continue à bénéficier encore dans un environnement proche et lointain de violences et de crise économique, nous sommes fondés à laisser éclater en ce jour une action de grâces qui reconnaît et englobe tous les biens dont nous bénéficions ici, les premiers de ces biens étant précisément celui de la paix dans la sécurité et celui du travail offert au très grand nombre d'habitants de la Principauté et à des milliers de travailleurs frontaliers venant des communes et pays limitrophes.

« Altesses, Excellences,

« Frères et Sœurs dans la foi,

« Vous venez d'écouter un extrait, un peu mystérieux dans son lyrisme enthousiaste, du Livre de la Sagesse, produit au seuil du Nouveau Testament par un Juif d'Alexandrie qui tente de discerner la force spirituelle qui anime le meilleur de l'histoire humaine.

« Un homme mûri et affiné dans les épreuves mais qui n'a pas été détruit par elles a appris à discerner les valeurs authentiques. Désormais, assuré de sa route il se retourne avec sérénité vers le passé, découvre le sens des événements, sait s'adapter au monde changeant sans renier ses choix fondamentaux, se dévoue comme guide et éducateur, capable de conduire les autres, avec patience, vers la plénitude qu'il a atteint à travers ses propres épreuves.

« Il vénère et aime la Sagesse, poursuivie comme une personne, exaltée au niveau suprême, au niveau où le Nouveau Testament, situera l'amour gratuit et désintéressé, la Charité.

« Le premier Testament personnifie la Sagesse en Dieu, comme le deuxième Testament le fera pour la Charité. Sagesse et Charité - Esprit de Dieu.

« La Sagesse suprême est celle prêchée par Jésus répondant à ses interrogants.

« *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute la force et de tout ton esprit et ton prochain comme toi-même. Fais cela et tu vivras.* »

« La sagesse suprême c'est celle du juste qui vivra au-delà de la mort parce que dès ce monde qui passe il est déjà en Dieu, attaché à Lui de tout son cœur, de toutes ses forces et de tout son esprit et aime son prochain pas moins que lui-même.

« Cet enseignement, merveille d'équilibre entre les deux requêtes les plus fondamentales, se précise concrètement, par exemple, quand Jésus raconte :

« *Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho... et qui donc est mon prochain... ?* » sinon celui qui, d'une part, à chaque moment a le plus besoin de moi et celui qui, d'autre part, sans se laisser arrêter par aucune différence, vient à l'aide.

« Quelle meilleure réflexion de sagesse pourrait pratiquer notre assemblée en une fête comme celle-ci ?

« Quel meilleur message pourrait laisser à l'Eglise de Jésus-Christ qui est à Monaco, l'Evêque qui, non sans éprouver de peine, se prépare à la lourde charge d'une nouvelle mission, et au départ auquel le successeur de Pierre a demandé à Son Altesse Sérénissime de consentir.

« C'est donc ce message que je me permets de confier à nouveau aujourd'hui à votre méditation et à votre fidélité. Amen ».

Après l'élévation, que ponctue une sonnerie de clairon, et la Communion accompagnée, au grand orgue, par l'*Ave verum Corpus* », acte de foi et d'espérance à la mesure du divin génie de Mozart, le « *Domine Salvum Fac Principem nostrum* », est écouté, debout, par l'assistance, notre Souverain restant assis.

La Bénédiction Pontificale et le chant du Te Deum mettent un terme à la cérémonie.

S.A.S. le Prince et Sa Famille, quittent la Cathédrale, accompagnés jusqu'au parvis par S. Exc. Mgr Barthe.

Les personnalités

au centre du transept, S.E. M. Jean Herly, Ministre d'Etat ; dans la nef, M^e Jean-Charles Rey, Président du Conseil National ; M. Noël Museux, Président du Conseil d'Etat, Directeur des Services Judiciaires ; S.E. M. Raoul Biancheri, Ministre Plénipotentiaire, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; MM. Michel Eon, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; Bernard Fautrier, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales ; M. Louis Caravel, Conseiller de Gouvernement honoraire ; les membres du Conseil de la Couronne ; M. Jean-Louis Médecin, Maire de Monaco ; M. Louis Roman, Directeur des Services Judiciaires honoraire ; MM. René Vialatte, Premier Président de la Cour d'Appel ; Mme Ariane Picco-Margossian, Procureur Général et les Hauts Magistrats du Corps Judiciaires ;

les membres du Corps Diplomatique accrédités près les Puissances Etrangères : LL.EE. MM. les Ambassadeurs Christian Orsetti (France) ; César Solamito (Saint-Siège) ; René Novella (Italie) ; François Giraudon (Belgique), Luxembourg, Pays-Bas) ; Jacques Roux (Suisse) ; René Bocca (Allemagne) ; les membres du Corps Consulaire étranger dans la Principauté de Monaco conduits par leur doyen, M. Loïc Moreau, Ministre Plénipotentiaire, Consul général de France ; les membres du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International ;

dans le transept, le Prince Louis de Polignac ; le Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire d'Etat et Mme Jacques Reymond ; le Président du Conseil de la Couronne, Conseiller juridique du Cabinet Princier, et Mme Jean-Charles Marquet ; les membres de la Maison Souveraine ;

aux premiers rangs de l'assistance, les élus nationaux et communaux ; les membres des Services Judiciaires et du Corps Enseignant ; les membres du Conseil Economique provisoire ; les hauts fonctionnaires ; les Officiers Supérieurs de la Force Publique ; M. André Saint-Mieux, Président délégué à la Société des Bains de Mer ; M^e Robert Boisson, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Président du Comité National des Traditions Monégasques ; les membres des communautés religieuses, etc.

La pluie persistant à tomber, la cérémonie prévue dans la Cour d'Honneur du Palais et la prise d'armes ont été annulées.

Toutefois, les Carabiniers de S.A.S. le Prince, les Sapeurs Pompiers, les fonctionnaires de la Force Publique, les membres du personnel du Palais, qui ont été décorés à l'occasion de la Fête Nationale, recevront, prochainement, les insignes correspondant à leur distinction. A noter, la promotion au grade de Capitaine, du Lieutenant Auguste Folcheri, de la Compagnie des Carabiniers.

En dépit du temps qui, à dire vrai, commençait, discrètement, à s'éclaircir, la foule, massée sur la Place du Palais a eu la joie de voir apparaître aux fenêtres de la galerie des glaces, et de longuement acclamer S.A.S. le Prince ; S.A.S. le Prince Héritaire ; S.A.S. la Princesse Caroline qui tenait dans ses bras son fils Andrea aux côtés de son époux, M. Stefano Casiraghi ; S.A.S. la Princesse Stéphanie.

Le beau temps étant enfin revenu... crescendo... dans l'après-midi, grande animation, place Ste Barbe où se déroulent, dans la bonne humeur générale, les jeux d'enfants organisés avec le concours de Télé-Monte Carlo tandis qu'au Stade Louis II se disputent

les deux dernières rencontres du Championnat de Football juniors - Coupe Prince Albert : d'une part, France-R.F.A. - dont le coup d'envoi est donné à 13 h 15 - ; d'autre part, Italie-Espagne, qui commence à 15 h 15, et auquel assistent S.A.S. le Prince et S.A.S. le Prince Héritaire.

A l'issue de ce match, S.A.S. le Prince Héritaire remet la Coupe Prince Albert à l'équipe victorieuse du Championnat, en l'occurrence l'équipe française. Rappelons, à ce propos, que le Championnat de Football juniors - Coupe Prince Albert opposait les équipes nationales des pays suivants : Espagne, France, Italie, République Fédérale d'Allemagne, réunies en un groupe unique, le classement se faisant par points. Les rencontres précédentes avaient eu lieu les 15 et 17 novembre.

*

Soirée de gala à l'Opéra de Monte-Carlo

A l'arrivée de S.A.S. le Prince, et de Sa Famille, la foule des invités, debout, se tourne vers la Loge Princesse dominant la Salle Garnier fleurie aux couleurs monégasques. Applaudissements chaleureux qui reprennent d'ailleurs après l'exécution de l'Hymne National par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo placé sous la direction de Peter Dala.

Le rideau se lève sur le 1er acte de « La fille mal gardée », de L.J.F. Herold et P.L. Hertel, interprétée par le Ballet de Bâle, sur une chorégraphie de son Directeur, Heinz Spoerli.

La soirée se poursuit dans l'enchantement d'un spectacle de haute qualité.

Dehors, le ciel est tout resplendissant d'étoiles... pour se faire pardonner, peut-être, sa mauvaise humeur passagère qui n'a en rien terni... ou presque... la réussite de la Fête Nationale !

*

Ce compte-rendu serait incomplet si l'on n'y ajoutait, pour cette journée du 19 novembre, 2 nouvelles séances de cinéma gratuites et la seconde soirée de variétés au C.C.A.M. et, jusqu'au dimanche 25 novembre, la *semaine monégasque* au Café de Paris et les attractions foraines, quai Albert 1er et route de la Piscine.

*

* *

L'inauguration de la

« Princesse Grace Irish Library »...

...a eu lieu mardi dernier en présence de la famille Princesse et d'un petit nombre de personnalités parmi lesquelles S.E. M. Brendan Dillon, Ambassadeur d'Irlande en France et M. Pierre Joannon, Consul Général d'Irlande à Marseille.

Nous reviendrons plus en détail sur cette inauguration dans le « *Journal de Monaco* » de la semaine prochaine.

*

* *

L'exposition inter-membres

du Garden Club de Monaco...

... a réuni, samedi et dimanche derniers, dans le Salon Louis XV de l'Hôtel de Paris, quelque 80 compositions florales réalisées sur le thème « *Décor pour table de Noël* ».

Elle a été inaugurée par S.A.S. la Princesse Caroline, Présidente du Garden Club, accueillie, à son arrivée à l'Hôtel de Paris, par M. Jean-Louis Médecin, Maire de Monaco, vice-Président ; Mmes Annette Aerts et Rosine Sanmori, vice-Présidentes et M. Jean Giovannini, Secrétaire général.

Après avoir visité l'exposition, S.A.S. la Princesse Caroline a assisté au traditionnel Thé des Fleurs servi dans la Salle Empire.

*

* *

10ème Festival International du Cirque de Monte-Carlo

Pour son 10ème anniversaire, le Festival International du Cirque de Monte-Carlo nous proposera une quarantaine de numéros exceptionnels en provenance de 22 pays sous le grand chapiteau dressé esplanade de Fontvieille.

Au programme : 4 spectacles de sélection : les jeudi 6, vendredi 7 et samedi 8 décembre, en soirée ; le dimanche 9, en matinée et le gala de clôture, le lundi 10, à 20 h 30.

Les spectacles de sélection permettront au jury de distinguer les meilleurs numéros qui composeront le gala de clôture qui s'achèvera par la lecture du palmarès. Ce sera ensuite la réception traditionnelle offerte, sous le petit chapiteau, par le Président et les membres du Conseil d'Administration.

*

Le jury, placé sous la présidence effective de S.A.S. le Prince, réunira, comme l'an dernier, uniquement des personnalités appartenant au monde du cirque :

MM. Eli Benneweis (Danemark) ; Arturo Castilla (Espagne) ; Gerry Cottle (Grande-Bretagne) ; Franz Czeisler (U.S.A.) ; Yuri Nikouline (U.R.S.S.) ; Jean Richard (France) ; Nan Tian (République Populaire de Chine) ; Enis Togni (Italie), Wilhma Wilkie (Afrique du Sud).

Ce jury aura la lourde tâche de décerner les *clowns* (d'or ou d'argent) et la vingtaine de Prix spéciaux.

*

La location est ouverte jusqu'au vendredi 30 novembre, dans le Hall du Centenaire puis, à partir du 1er décembre, esplanade de Fontvieille, n° de téléphone (93) 30.07.19.

*

* *

M. Karl H. Vanis, Chevalier de l'Ordre du Mérite de la République Fédérale d'Allemagne

En présence de S.A.S. le Prince Héritaire, M. Karl H. Vanis, Directeur de l'Hôtel de Paris a reçu les insignes de Chevalier de l'Ordre du Mérite de la R.F.A. des mains de M. Hans Voos, Consul Général d'Allemagne.

Cette cérémonie a eu pour cadre, le 16 novembre, la Salle Empire de l'Hôtel de Paris. De nombreuses personnalités y assistaient, notamment S.E. M. Jean Herly, Ministre d'Etat ; S.E. M. René Bocca, Ambassadeur de Monaco à Bonn ; MM. Loïc Moreau, Ministre Plénipotentiaire, Consul Général de France ; Enrico Capobianco, Ministre Plénipotentiaire, Consul Général d'Italie ; Jean-Louis Médecin, Maire de Monaco ; André Saint-Mieux, Président délégué de la S.B.M. ; Mme Christine Esswein, Présidente du club allemand international de Monaco dont M. Vanis est le Secrétaire général.

*

* *

Déjeuner du Corps Consulaire

Les membres du Corps Consulaire étranger accrédités dans la Principauté de Monaco se sont réunis, comme ils le font chaque année, à l'occasion de la Fête Nationale, pour leur déjeuner annuel.

Cette manifestation, qui a eu lieu à l'Hôtel Hermitage, a été présidée par M. Loïc Moreau, Ministre Plénipotentiaire, Consul Général de France, doyen du corps consulaire.

*
* *

La semaine en Principauté

Récital de piano

sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince

jeudi 29 novembre, à 20 h 30, Salle Garnier

par *Andrea Lucchesini*

qui interprétera des œuvres de Scarlatti, Schumann, Chopin et Liszt.

Ce concert est organisé par le Rotary Club de Beausoleil, Roquebrune Cap-Martin, La Turbie, Cap-d'Ail au bénéfice de la recherche sur le cancer.

*

Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo

dimanche 2 décembre, à 18 heures, au grand auditorium Rainier III du C.C.A.M.

concert symphonique

sous la direction de *Yuri Ahronovitch*

au programme :

Stenka Razin, poème symphonique, opus 13, de Glazounov ;

Ter concerto pour piano en si bémol mineur, opus 23, de Tchaïkovsky, soliste, *Bruno-Leonardo Gelber* ;

6ème symphonie en ré majeur, opus 60, d'Anton Dvorak.

*

Théâtre Princesse Grace

du mercredi 28 novembre au samedi 1er décembre, en soirée, à 21 heures ; dimanche 2, en matinée, à 15 heures

« *Le Charimari* »

de et avec *Pierrette Bruno*

mise en scène de *René Clermont*

décor d'*André Levasseur*.

*

Grande vente œcuménique de charité

sous le Haut Patronage de S.A.S. la Princesse Caroline

samedi 1er décembre, de 10 heures à 19 heures, dans le Hall du Centenaire

organisée au profit des œuvres de la Société de Saint Vincent de Paul (Eglise Saint-Charles) ; de l'Eglise Anglicane (St Paul's Church) ; de l'Eglise Réformée de Monaco ; de l'Association britannique de Monaco ; de la Communauté espagnole ; de la Paroisse Grecque Orthodoxe et de la Communauté Emmaüs-Abbé Pierre.

Vêtements, chaussures, bibelots, disques, livres, pâtisseries, friandises, articles de ménage, etc. seront proposés aux visiteurs qui pourront également se rendre au stand du Garden Club et aux stands monégasque, espagnol, philippin ou grec, pour y goûter leurs spécialités.

*

Les expositions

Galerie Jean Marais, Park Palace

Molné

Irène Pagès

*

Les congrès

Au Centre de Rencontres Internationales

vendredi 30 novembre, samedi 1er décembre

Monte-Carlo Convention and Incentive Mart ;

du vendredi 30 novembre au dimanche 2 décembre

2ème réunion des Laboratoires Debat.

*

Les sports

samedi 1er décembre, au Stade Louis II

Monaco-Bordeaux, en Championnat de France de Football, 1ère Division ;

dimanche 2, Monte-Carlo Golf Club

Coupe Ravano-Medal (18 trous).

*

* *

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GENERAL

AVIS

Par Ordonnance en date de ce jour, M. le Juge Commissaire de l'état de cessation des paiements de la société ESSEX OVERSEAS PETROLEUM CORPORATION a autorisé le syndic, par application des dispositions de l'article 442 du Code de Commerce à faire procéder à la vente aux enchères publiques des mobiliers et matériel de bureau énumérés à l'état d'inventaire déposé au Greffe.

Monaco, le 14 novembre 1984.

*P/ Le Greffier en Chef,
Le Greffier en Chef Adjoint,
L. VECCHIERINI.*

GREFFE GENERAL**EXTRAIT**

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a prononcé la liquidation de biens de la S.A.M. INTERSILOS, dont le siège social est à Monte-Carlo 3, avenue Saint-Charles, avec toutes conséquences de droit, fixé provisoirement au 30 octobre 1984 la date de cessation des paiements, désigné M. Garino en qualité de syndic et M. Landwerlin, Vice-Président au siège, en qualité de Juge-Commissaire.

Pour extrait certifié conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 15 novembre 1984.

*P/ Le Greffier en Chef,
Le Greffier en Chef Adjoint,
L. VECCHIERINI.*

GREFFE GENERAL**EXTRAIT**

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 22 Juin 1984, enregistré ;

Entre le Sieur André, Claude CAILLAUD, né le 10 Juin 1924 à Neuilly-sur-Seine, de nationalité française, demeurant et domicilié 2 bis, Descente du Larvotto à Monaco ;

Et la Dame Colette de BOZZI, née le 1er Octobre 1930 à Boulogne-Billancourt, de nationalité française, demeurant et domiciliée « Le Continental », Place des Moulins à Monte-Carlo ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

«
« Prononce le divorce entre les époux de BOZZI-CAILLAUD aux torts exclusifs de Colette de BOZZI et ce, avec toutes conséquences de droit » ;
..... »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 Juillet 1907, modifiée par l'Ordonnance Souveraine du 11 Juin 1909.

Monaco, le 16 Novembre 1984.

*P/Le Greffier en Chef ;
Le Greffier en Chef Adjoint,
L. VECCHIERINI.*

Etude de M^e Louis-Constant CROVETTO
Docteur en Droit - Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

**RENOUVELLEMENT
CONTRAT DE GÉRANCE***Première Insertion*

Suivant acte de M^e Crovetto le 10 septembre 1984, M. Gérard ARNALDI, 57, rue Grimaldi à Monaco a renouvelé à compter du 1er août 1984 à Mme Marie-Thérèse DEVISSI, 3, avenue Saint Roman Monte-Carlo, la gérance libre pour une nouvelle durée d'une année du fonds de commerce de : agence de transactions immobilières, vente, etc..., connu sous le nom de « Agence ARMOR » situé 18, rue Grimaldi, Monaco.

Il n'est pas prévu de cautionnement ; Mme DEVISSI est seul responsable de la gérance.

Monaco, le 23 novembre 1984.

Signé : L.-C. CROVETTO.

Etude de M^e Jean-Charles REY
Docteur en Droit - Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE*Première Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 5 avril 1984, M. Jean-Claude MIMRAN, administrateur de stés, demeurant 73, Route de Sauverny à Versoix, a cédé à M. Roger Claude ROUX, restaurateur, demeurant 20, bd des Moulins, à Monte-Carlo, la moitié indivise (l'autre moitié appartenant déjà à M. ROUX) d'un fonds de commerce de bar-restaurant exploité 11, av. de Grande-Bretagne à Monte-Carlo, connu sous le nom de « P'tit Bec ».

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 23 novembre 1984.

Signé : J.-C. REY.

LES ACTUALITÉS MONDIALES

Société Anonyme Monégasque
 au capital de F. 10.000
Siège Social : 4, bd des Moulins - Monte-Carlo
 RC Monaco 64 S 1101

AVIS AUX ACTIONNAIRES

DEUXIEME CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués, le vendredi 14 décembre 1984 à 15 h 30, 44, rue Grimaldi à Monaco, en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Augmentation du capital social de F. 10.000 à F. 5.000.000 ;
- 2) Modification, en conséquence, de l'Article 4 des Statuts ;
- 3) Transfert du siège social.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires devront justifier de leur qualité par l'inscription au nominatif de leurs titres d'actions sur les

registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ou par la production d'un certificat de dépôt de leurs actions au porteur dans un établissement de crédit.

Le Conseil d'Administration.

« MINIMATE INTERNATIONAL S.A.M. »

Société Anonyme Monégasque
 Capital social : 250.000 F

Siège social :

30, boulevard Princesse Charlotte - Monte-Carlo

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 15 Octobre 1984, a décidé de poursuivre l'activité, malgré un fonds social inférieur au quart du capital.

Le Gérant du Journal : Marc LANZERINI

455 -AD

IMPRIMERIE DE MONACO
